



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil d'administration du 07 novembre 2023

Délibération n°392 Délégation de concessions de logements

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,

Vu l'arrêté du 8 décembre 2020 fixant les listes de fonctions au Centre national des œuvres universitaires et scolaires et dans les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte

Article unique

Le Conseil d'Administration délibère et approuve les concessions de logements attribuées par nécessité absolue de service conformément au tableau annexé.

Pour : UNANIMITE

Contre :

Abstention :

Fait à Reims, le 7 novembre 2023

La Présidente du Conseil d'administration

Véronique Perdereau